

LA COLLABORATION EN ACTION

Directives pour les partenariats d'IUCN NL avec les OSC partenaires du Sud

1. INTRODUCTION

L'un des principaux objectifs d'IUCN NL est d'améliorer la conservation de la nature et l'aménagement durable du paysage par l'autonomisation de la société civile en formant des partenariats avec des OSC locales en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

Pour IUCN NL, la collaboration avec les OSC partenaires du Sud commence par l'instauration d'un climat de confiance et l'exploration des priorités, des stratégies et des possibilités de collaboration de chacun (complémentarité).

Par conséquent, les partenariats que nous formons se caractérisent par l'application d'une approche ascendante - des communautés au paysage, au gouvernement local, au gouvernement national - et par le soutien de processus qui conduisent à de véritables changements. Bien que ces processus nécessitent du temps, ils augmentent la probabilité d'obtenir des changements durables.

Ce document décrit les principes directeurs et les directives pour une approche de partenariat efficace et efficiente.

Bien qu'IUCN NL compte différents groupes de partenaires¹, les présentes Directives de partenariat se concentrent sur les partenariats avec des organisations de la société civile (OSC) du Sud².

Ces directives sont fondées sur des processus participatifs, sur la notion que tous les partenaires contribuent par des ressources précieuses, et que le renforcement de la capacité de partenariat d'IUCN NL et de ses partenaires est un processus continu.

Il s'agit d'un document vivant qui sera mis à jour sur la base des nouvelles idées/expériences d'IUCN NL et de ses partenaires du Sud.

a. IUCN NL

Depuis plus de trois décennies, IUCN NL soutient les OSC locales en Afrique, en Asie et en Amérique latine par le biais de projets et de programmes visant à renforcer les sociétés afin de conserver l'intégrité et la diversité de la nature et de garantir que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable. Au fil des ans, l'approche est passée du soutien au partenariat avec les OSC du Sud. IUCN NL « *estime que la meilleure stratégie globale pour atteindre les objectifs néerlandais et mondiaux en matière de conservation de la nature repose sur la collaboration au-delà des frontières et des secteurs, en déployant les forces et l'expertise uniques de chaque organisation et en adoptant l'innovation et l'adaptation dans nos efforts* ». ³ Ses partenaires « *peuvent compter sur un partenaire engagé et plein de ressources et, le cas échéant, sur un donateur ouvert, professionnel et flexible. [...] Nous mettrons en œuvre des efforts particuliers pour mettre en réseau des partenaires à travers les régions et les continents, en vue d'un échange mutuel et d'une valeur ajoutée dans la force collective* ». ⁴ Le passage du soutien au partenariat exige des directives plus explicites en matière de partenariat.

b. OSC partenaires du Sud

Le terme « organisation de la société civile » fait référence à la grande diversité d'organisations à but non lucratif, d'organisations non gouvernementales ainsi que d'associations et de groupes communautaires (CBO) - distincts du secteur public et du secteur des affaires - qui promeuvent un bien collectif ou public. Selon les pays, il existe différents types de structures juridiques utilisées pour constituer une OSC. Il s'agit notamment d'entreprises, d'associations (organisations de membres), de sociétés, de fondations (dans lesquelles les biens sont dédiés à un objectif spécifique), d'organisations caritatives, de trusts et de coopératives.

Les partenaires du Sud sont les OSC d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine qui collaborent avec IUCN NL dans la mise en œuvre d'un projet ou d'un programme.

Les partenaires peuvent jouer différents rôles en fonction de l'étendue de leurs domaines de travail (régional, national ou local), de leur approche (p. ex. fondée sur les droits ou les connaissances autochtones), de leur clientèle (p. ex. les activistes, les étudiants, l'intelligentsia, les communautés locales ou les organisations communautaires) et

¹ Groupes partenaires IUCN NL : Organisations de la société civile du Sud, secrétariat international de l'IUCN et ses bureaux régionaux et thématiques, membres d'IUCN basés aux Pays-Bas, Working Group International (BE, WI, TBI, IES), Groene 11, MoMo4Climate (WWF NL, TBI).

² Ci-après dénommées « partenaires ».

³ Voir la Stratégie 2020-2024 d'IUCN NL, page 4

https://www.iucn.nl/files/algemeen/jaarverslagen_en_beleidsstukken/iucn_nl_strategy_2020-2024.pdf

⁴ Ibid, page 18.

de leur orientation thématique (p. ex., les forêts, la conservation de la nature, les peuples indigènes, le genre, la jeunesse, les chaînes de valeur de l'exploitation des ressources naturelles, etc.).

2. PRINCIPES DIRECTEURS

Une méthode de travail fondée sur des principes est importante pour permettre des relations saines et équitables dans tout partenariat.

Les principes directeurs sont des directives qui déterminent le comportement d'IUCN NL dans ses partenariats. Dans chaque partenariat, les partenaires conviennent d'un ensemble de principes directeurs qui sont importants pour eux dans ce partenariat.

Certains des principes directeurs peuvent être en contradiction avec la responsabilité ascendante d'IUCN NL envers ses donateurs et avec les fonctions de supervision auxquelles IUCN NL est obligée de se conformer pour obtenir des fonds. Ce problème sera discuté et résolu de manière transparente avec tous les partenaires concernés. Les principes directeurs sont les suivants :

- a. Confiance mutuelle et ouverture
- b. Équité
- c. Respect de la diversité
- d. Conscience de la diversité culturelle
- e. Préservation d'un espace civique ouvert
- f. Reconnaissance de l'autonomie
- g. Dialogue ouvert et sûr
- h. Réactivité au genre
- i. Responsabilité mutuelle et bonne gouvernance

a) Confiance mutuelle et ouverture

Toutes les parties s'appuieront en permanence sur la confiance mutuelle. La confiance comme point de départ des relations implique que chaque organisation doit être ouverte et transparente dans la détermination et la communication de sa propre orientation stratégique.

IUCN NL fera preuve de transparence quant à ses intentions, s'engage à échanger des informations et de la documentation au profit de la mise en œuvre du projet, assure le suivi des tâches convenues avec les partenaires en temps voulu et informe ses partenaires en temps utile si, pourquoi et comment les circonstances nécessitent un ajustement du planning convenu. Le cas échéant, IUCN NL sera transparente quant à son niveau d'engagement avec des entreprises privées, des gouvernements et des parties de l'opposition spécifiques.

Un niveau similaire de conduite ouverte, opportune et transparente des affaires est attendu entre tous les partenaires. La confiance mutuelle et l'ouverture seront atteintes par le dialogue et la communication ouverte.

b) Équité

La consolidation de relations égales entre IUCN NL et ses partenaires est considérée à la fois comme un moyen et une fin en soi. De telles relations sont essentielles pour parvenir à un changement pris en charge et initié localement.

L'équité exige un respect mutuel entre les partenaires, indépendamment de leur taille et de leur pouvoir, en reconnaissant les différences et les déséquilibres de pouvoir et leur impact potentiel sur le partenariat.

IUCN NL s'efforce d'assurer une participation inclusive et égale des partenaires aux processus décisionnels en créant un espace sûr pour un dialogue ouvert et, si possible, en déléguant le pouvoir aux réseaux nationaux et régionaux.

c) Respect de la diversité

Les partenaires sont conscients que chaque organisation est la mieux placée pour comprendre sa propre réalité. Les partenaires respectent les mandats, les obligations et l'indépendance de chacun et reconnaissent les contraintes et les engagements de chacun.

Les partenaires respectent les différences de positions, de rôles et de stratégies et s'engagent à comprendre les différences, à collaborer et à se compléter ainsi qu'à trouver des bénéfices mutuels et un consensus. Ils n'excluent pas les partenaires sur la base de divergences d'opinion ou d'approches différentes, mais préservent le dialogue, à la recherche d'un terrain d'entente qui, au final, soutiendra la mission.

d) Conscience de la diversité culturelle

La collaboration internationale nécessite une prise de conscience de l'impact de la culture (locale) sur le travail. De subtiles

différences dans les modes de communication et des variations complexes d'un pays à l'autre dans ce qui est considéré comme du bon travail ou du bon sens peuvent avoir un impact important sur la façon dont nous nous comprenons les uns les autres. Les modèles culturels de comportement et de croyance influencent fréquemment nos perceptions (ce que nous voyons), notre sens cognitif (ce que nous pensons) et nos actions (ce que nous faisons). La prise de conscience et la compréhension des différences culturelles – différentes attitudes concernant le meilleur moment pour parler ou se taire, rôle du leader et type de feedback le plus constructif – constituent une première étape⁵. IUCN NL reconnaît et admet les différentes manières de communiquer⁶, d'évaluer⁷, de persuader⁸, de diriger⁹, de prendre des décisions¹⁰, de faire confiance¹¹, de marquer son désaccord¹² et de planifier¹³. IUCN NL explorera et permettra des discussions sur les implications de ces différences culturelles.

e) Préservation d'un espace civique ouvert

La collaboration internationale exige vigilance et solidarité à l'égard d'un espace civique réduit et limité. En tant que partenaires, nous pouvons prendre les mesures suivantes : reconnaître le problème, communiquer efficacement, plaider et protéger. Les partenaires doivent être prudents et consulter le partenaire respectif concernant toute information à rendre publique.

f) Reconnaissance de l'autonomie

IUCN NL fonde ses relations de partenariat sur la reconnaissance de l'autonomie de chaque partenaire et s'efforcera toujours de permettre l'indépendance des partenaires, également en termes financiers, p. ex. en prodiguant des conseils sur les donateurs potentiels et les appels à propositions en cours, et en servant de référence.

g) Dialogue ouvert et sûr

IUCN NL cherchera à établir un dialogue avec des partenaires (potentiels), en développant conjointement des programmes de travail communs. Un espace de dialogue sûr doit être créé, fondé à la fois sur la confiance (p.ex. reconnaître ce qui peut être rendu public) et sur les bons moyens de communication (p.ex. e-mail, WhatsApp, Signal, téléphone ou les réunions personnelles). IUCN NL investira dans la communication multilingue, donnera voix et offrira une plateforme à tous les partenaires, et encouragera la diversité des échanges.

h) Réactivité au genre

IUCN NL s'engage en faveur de l'égalité des genres. Nous considérons que l'inégalité des genres et les obstacles qui en résultent sont spécifiques au contexte. IUCN NL travaille donc en partant d'une approche ascendante avec ses partenaires pour garantir des actions sensibles au genre qui créent des environnements favorables à l'égalité des genres et des actions transformatrices pour stimuler l'autonomisation des femmes.

i) Responsabilité mutuelle et bonne gouvernance

IUCN NL s'engage à respecter la responsabilité mutuelle et la bonne gouvernance. IUCN NL tient ses partenaires responsables et leur demande de tenir IUCN NL responsable quant aux ressources : transactions financières, communications et aussi respect de ces principes directeurs.

Les activités de gouvernance doivent être axées sur la réalisation de la mission et l'utilisation appropriée des ressources. La bonne gouvernance implique d'assurer la direction et la supervision, de prodiguer des conseils pour le développement du partenariat, de suivre ses progrès, de protéger les intérêts des bénéficiaires du programme et de garantir la responsabilité envers la société, les bénéficiaires, les groupes d'intérêt et les donateurs par le biais d'un processus transparent, équitable et adapté aux besoins et aux capacités des bénéficiaires.

Toutes les parties ont besoin d'un leadership et d'une gestion solides, ainsi que de structures et de systèmes organisationnels qui fonctionnent bien, afin de fournir des services de manière efficace et efficiente. Les partenaires doivent être disposés – et y seront aidés – à renforcer leurs capacités à assumer les rôles attendus dans une relation de partenariat.

⁵ Meyer, Erin (2015). The Culture Map, Public Affairs, New York.

⁶ Contexte faible ou contexte fort.

⁷ Feedback négatif direct ou indirect.

⁸ Principe d'abord ou application d'abord.

⁹ Égalitaire ou hiérarchique.

¹⁰ Consensuel ou descendant.

¹¹ Basé sur la tâche ou sur la relation.

¹² Confrontation ou évitement de la confrontation.

¹³ Temps linéaire ou temps flexible.

3. VISION

IUCN NL considère le développement comme un processus politique visant à changer les relations de pouvoir inégales et à transformer la société.

La dégradation de la nature et la pauvreté ne sont pas des faits inévitables ou « naturels » mais résultent du fonctionnement réel des structures sociales, économiques et politiques créées par l'homme, qui favorisent certains groupes de personnes au détriment des écosystèmes naturels et d'autres groupes de personnes ou communautés. Actuellement, tant les gouvernements démocratiques que non démocratiques restreignent les espaces d'engagement civique en limitant la liberté d'expression et les activités civiques. Les OSC doivent pouvoir défendre les intérêts des personnes, des communautés et des écosystèmes qui sont soit ignorés, soit traités injustement par l'État ou le marché.

- Le **développement** est considéré comme un processus dans lequel ces structures sont transformées et la société civile est habilitée à contribuer à cette transformation.
- L'**espace civique ouvert** est une condition préalable à un rôle efficace de la société civile. Face à un espace civique limité et rétréci, les OSC du Nord au Sud doivent se réunir, comprendre leur dépendance mutuelle et se soutenir mutuellement. Nous devons forger une véritable solidarité.
- Une **société civile multiforme et autonome**¹⁴ est considérée comme essentielle à la transformation sociale. Il faut non seulement des organisations capables d'obtenir des résultats, mais aussi des organisations qui jouent un rôle à part entière. Cela reflète la notion de société civile et de construction de mouvement, comme la croyance sous-jacente sur la façon dont le changement social se produit.
- Le **renforcement des capacités et de l'autonomie** de tous les partenaires est un objectif formel du partenariat.
- L'**autonomisation des femmes et des groupes marginalisés** ne peut être garantie que si elle est prise en charge et dirigée au niveau local. Les organisations locales jouent un rôle de premier plan dans la conception des activités et la réalisation du travail « sur le terrain ».
- L'**autonomie vis-à-vis de l'État et des donateurs internationaux** est perçue comme une condition préalable pour la contribution de la société civile à la transformation sociale, car elle permet aux gens de participer aux processus de changement d'une manière qui serait impossible dans le cadre des programmes « officiels ». La **contribution d'IUCN NL** est principalement définie en termes de facilitation (décrite ci-dessous) et de renforcement des capacités.

4. RÔLES DE FACILITATEUR D'IUCN NL

Afin d'exploiter au mieux nos forces pour soutenir et donner les moyens à nos partenaires de catalyser ensemble le changement que nous voulons voir dans le monde, IUCN NL estime avoir quatre rôles clés à jouer dans l'arène de la conservation, tant aux Pays-Bas qu'au niveau international¹⁵ :

- **IUCN NL agit en tant que défenseur** : Tirant profit de notre position dans la sphère publique néerlandaise et internationale, de notre réseau de membres et de partenaires, et de notre réputation de neutralité et de crédibilité, nous plaidons auprès des principales parties prenantes, notamment au sein des gouvernements, pour qu'ils donnent la priorité à la conservation et adoptent des idées et des principes plus écologiques. Nous facilitons ainsi l'adoption de pratiques favorables à la conservation dans la communauté plus large.
- **IUCN NL joue un rôle d'organisateur** : Grâce à notre expertise multidisciplinaire, à notre vaste réseau et à notre réputation fiable, nous réunissons différentes parties prenantes pour relever des défis communs en matière de conservation. Ainsi, nous encourageons la collaboration entre les parties prenantes, en rompant les structures traditionnelles et en permettant l'apprentissage mutuel, et nous donnons plus de poids à la conservation dans l'agenda public.
- **IUCN NL agit en tant qu'incubateur** : Grâce à notre vision globale des problèmes et des tendances en matière de conservation, ainsi qu'à notre expertise interne et à notre capacité à identifier de nouvelles opportunités, nous encourageons l'innovation, en recherchant et en dénichant des partenaires pour piloter de nouvelles approches et stimuler l'effet de levier. Nous renforçons ainsi les efforts de conservation par des approches non traditionnelles et complémentaires ou en comblant les lacunes non traitées sur le terrain.
- **IUCN NL agit en tant que courtier en ressources** : Nous fournissons à nos partenaires les ressources nécessaires à leurs opérations : sécurisation et redistribution des ressources financières, courtage de produits de connaissances et de conseils d'experts, et facilitation de l'accès au réseau d'IUCN NL et aux plateformes internationales. Nous renforçons ainsi les organisations locales, en intégrant partout la conservation dans l'agenda local.

¹⁴ Voir également le point 5. Types de relations

¹⁵ Voir la Stratégie 2020-2024 d'IUCN NL, page 6

https://www.iucn.nl/files/algemeen/jaarverslagen_en_beleidsstukken/iucn_nl_strategy_2020-2024.pdf

Dans les partenariats, IUCN NL peut jouer un rôle supplémentaire en facilitant/soutenant les partenaires locaux dans leurs partenariats locaux.

- IUCN NL peut jouer un rôle en **aidant les partenaires à construire des alliances locales**
- Lorsque les partenaires locaux sont confrontés à des dilemmes de pouvoir ou à des conflits dans lesquels IUCN NL n'est pas partie prenante, nous pouvons proposer, en tant que bon partenaire, de **faciliter un processus de recherche des faits et de médiation pour aider à résoudre les problèmes.**

5. TYPES DE RELATIONS

IUCN NL classe ses relations de partenaire en quatre groupes (qui ne s'excluent pas mutuellement).

- a. **Partenaires du consortium** : Partenaires principaux/gestionnaires d'un consortium ayant obtenu un financement pour un programme spécifique.
- b. **Partenaires de connaissances** : Partenaires de la société civile et du monde universitaire pour l'échange de connaissances et l'apprentissage.
- c. **Partenaires de lobbying** : Les partenaires qui collaborent avec IUCN NL sur des campagnes spécifiques de lobbying et de défense.
- d. **Partenaires bénéficiaires** : Les partenaires qui reçoivent un financement pour la mise en œuvre d'un programme pour lequel IUCN NL a obtenu un financement.

6. IDENTIFICATION DU PARTENAIRE

IUCN NL s'efforce de mettre en place un processus d'identification des partenaires qui soit mutuel par nature. Tant IUCN NL que le partenaire (potentiel) doivent percevoir le reflet de leurs propres objectifs, de leur autonomie et de leur identité dans la collaboration. Idéalement, IUCN NL ne se contente pas de sélectionner un partenaire mais est également sélectionnée par celui-ci.

Le partenariat doit résulter d'un processus de négociation dans lequel les critères de sélection des deux parties sont pris en compte. Les expériences passées ont révélé que l'équité, le respect, l'autonomie et la communication ouverte et opportune sont des principes majeurs à respecter dans le partenariat.

Dans les cas où les rôles d'IUCN NL incluent la redistribution de ressources financières (donateur), l'équité peut être un défi qui peut être abordé, le cas échéant, par le transfert de pouvoir aux comités nationaux et régionaux des partenaires ou par l'organisation d'un dialogue significatif sur le cadre du programme applicable et ses limites. Les partenaires de confiance de longue date jouent un rôle crucial dans la recherche de nouveaux partenaires potentiels dans un pays ou un paysage déterminé.

Dans les pays ou paysages où IUCN NL a l'intention de commencer à travailler pour la première fois, il faut prendre le temps nécessaire pour évaluer les partenaires potentiels avec l'aide de consultants locaux et d'OSC régionales qui connaissent le contexte politique et écologique et l'existence d'OSC authentiques et dignes de confiance, mandatées par des groupes d'intérêt pertinents et ouvertes à la lutte contre les déséquilibres entre les genres.

Une fois qu'un partenariat a été convenu par principe, IUCN NL évaluera les antécédents du partenaire en ce qui concerne les risques (y compris les risques de fraude et de corruption) ainsi que les capacités et les besoins en matière de gouvernance, de genre et de gestion financière ; si nécessaire, le partenaire se verra offrir des possibilités de renforcement des capacités.

7. LE PARTENARIAT DANS LA PRATIQUE

Le cycle de vie du Partenariat¹⁶ aide IUCN à comprendre clairement et à entreprendre des activités spécifiques avant, pendant et après les partenariats. Le cycle de vie des partenariats comporte quatre étapes.

1. Dans la **Phase de formation**, l'accent est mis sur un processus d'identification mutuelle des partenaires (voir ci-dessus) : 6 Identification des partenaires), l'établissement des relations, la convention des principes directeurs d'un partenariat (voir ci-dessus 2 : Principes directeurs), le recensement des ressources et des besoins, et la convention des conditions de collaboration. Au cours de cette phase, IUCN NL et ses partenaires explorent ce qui est nécessaire en termes de capacités et de renforcement des capacités et de partenaires supplémentaires. Les hypothèses et les risques du partenariat sont explorés, ainsi que les différentes attentes en matière de réussite. Une exploration est entamée sur les questions de gouvernance telles que la représentation au niveau régional et international et les rôles correspondants de prise de décision, de conseil ou de négociation (systèmes de gouvernance adaptés) en relation avec les propositions, les rapports, les opportunités futures et les problèmes en cours. Les rôles d'IUCN NL

¹⁶ Le Cycle de Partenariat est adapté de l'original conçu par la Partnership Broker Association - www.partnershipbrokers.nl

- (et d'autres membres du consortium) sont explorés.
2. Dans la **phase de mise en œuvre**, l'accent est mis sur la gouvernance, l'instauration de la confiance, l'approfondissement de l'engagement, le développement et l'accord sur les structures de gouvernance, et sur la mise en œuvre des projets, avec une répartition claire des rôles et des responsabilités. Pour le système de reporting mutuellement convenu, IUCN NL peut demander des obligations supplémentaires en matière de rapports pour satisfaire son « donateur original », par exemple les exigences en matière d'audit et d'IATI (responsabilité ascendante envers ses donateurs).
Au cours de la période de mise en œuvre, IUCN NL peut être invitée à contribuer, dans son rôle de défenseur, de rassembleur, d'incubateur, de courtier en ressources ou de facilitateur, à des partenariats locaux pour lesquels elle a des obligations de rapport similaires (responsabilité mutuelle).
 3. Au cours de la **phase (annuelle) d'examen et de révision**, les partenaires examinent ensemble les résultats du programme conjoint, le processus de partenariat et la structure de gouvernance, sur la base du principe de responsabilité mutuelle, son efficacité et son efficacité. L'apprentissage conjoint par le biais de la boucle d'apprentissage fait partie de ce processus. Si nécessaire, ils adaptent le programme, les stratégies, le processus de collaboration ou la structure de gouvernance et décident si des ressources ou des partenaires supplémentaires sont nécessaires.
 4. Après une période convenue, la collaboration entre dans la phase de **Maintien des résultats**. Les partenaires de mise en œuvre, en collaboration avec IUCN NL (et d'autres, le cas échéant), évaluent conjointement les possibilités d'aller de l'avant, comme l'intensification, l'expansion ou la décision de mettre fin au partenariat en fonction de l'évolution du contexte (y compris le financement), des résultats et du processus de partenariat.

8. RÉOLUTION DE CONFLITS

IUCN NL suivra les principes directeurs, les rôles de facilitation et le cycle de partenariat décrits ci-dessus lors de l'établissement d'accords formels et contractuels avec les partenaires.

Tout écart découlant de la mise en œuvre de la collaboration sera d'abord abordé par la voie de la délibération et en privilégiant un sentiment de respect mutuel.

Lorsque IUCN NL détermine qu'un partenaire ne remplit pas les obligations prévues par l'accord contractuel, elle entreprend plusieurs actions telles que :

- 1) Viser la résolution du conflit ;
- 2) Lorsque le conflit ne peut être résolu de manière mutuellement satisfaisante, passer à la dissolution des obligations formelles ou contractuelles, permettant alors de rechercher un recours (des procédures juridiques formelles peuvent être utilisées) ;
- 3) En cas de faute grave, et après avoir cherché à y remédier, la rupture du contrat entraînera l'inscription du partenaire sur la liste grise ou noire d'IUCN NL, ce qui empêchera le partenaire d'établir toute relation formelle potentielle future avec IUCN NL. Cette décision sera partagée avec les autres partenaires du partenariat et avec le donateur concerné. Sur demande, IUCN NL informera les autres donateurs de la liste grise/noire de l'organisation en question.

Si un partenaire constate une violation par IUCN NL des obligations découlant de l'accord contractuel, ou si un « dénonciateur » local dénonce une fraude, une corruption ou des actes criminels (y compris le harcèlement sexuel) de la part d'un partenaire (ou de son personnel), IUCN NL mettra en œuvre le processus décrit dans sa procédure de plainte¹⁷.

¹⁷Accessible sur :

https://www.iucn.nl/files/algemeen/jaarverslagen_en_beleidsstukken/complaints_procedure_iucn_nl.pdf

Formulaire : https://www.iucn.nl/files/algemeen/jaarverslagen_en_beleidsstukken/complaints_form_iucn_nl.docx